

6 Novembre 2015

COLLECTE DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE USAGES AGRICOLES : UNE INITIATIVE VOLONTAIRE DE LA PROFESSION

Les agriculteurs, distributeurs et industriels¹ se sont alliés pour organiser la collecte des équipements de protection individuelle (EPI) usagés, utilisés en agriculture.

Cette initiative volontaire concerne la gestion de la fin de vie des équipements de **protection individuelle chimique**, utilisés lors de l'emploi de produits phytopharmaceutiques et de semences certifiées traitées.

100 tonnes à éliminer chaque année

Une étude de pré-configuration, réalisée en 2014 par A.D.I.VALOR², avait estimé à 100 tonnes la quantité d'équipements de protection usagés à récupérer chaque année en France métropolitaine.

Ces quantités devraient augmenter dans les prochaines années, compte tenu d'une utilisation accrue de ce type de protection par les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques.

Potentiellement souillés par les produits phytopharmaceutiques, ces déchets sont considérés comme **dangereux** et doivent être incinérés dans des installations agréées.

Une solution attendue par les agriculteurs

La gestion de ces déchets incombe légalement aux exploitants agricoles. Pour répondre aux exigences de la réglementation, l'initiative volontaire de l'ensemble de la profession leur apporte une **solution d'élimination efficace et sûre** :

- Il est demandé aux agriculteurs de **stocker les EPI usagés dans un sac transparent**.
- Ces sacs seront déposés chez les distributeurs d'agro fourniture, partenaires de la filière A.D.I.VALOR, lors des collectes de PPNU³.
- Les déchets collectés seront pris en charge par des entreprises spécialisées, sous le contrôle d'A.D.I.VALOR.

¹ Sont partenaires de cette initiative, InVivo, AXE Environnement, COOP DE FRANCE - Métiers du Grain, la FNA (Fédération du Négoce Agricole), la FNSEA (Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles), l'APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), l'UIPP (Union des Industries de la Protection des Plantes), l'UFS (Union Française des Semenciers).

² Cette étude a été réalisée avec le soutien des fabricants DUPONT DE NEMOURS, ANSELL-MICROGARD et 3M, Invivo, la Fédération du Négoce Agricole et l'UIPP.

³ PPNU : produits phytopharmaceutiques non utilisables.

- Ils seront incinérés dans une installation agréée pour l'élimination des déchets dangereux.

L'information sur les bonnes pratiques et les collectes sera diffusée via les distributeurs, les réseaux des chambres d'agriculture, le réseau départemental de la FNSEA, le réseau prévention de la MSA, les industriels de la Protection des Plantes et par les entreprises semencières.

ECO EPI : la marque d'un engagement responsable

Les fournisseurs et distributeurs partenaires de l'initiative arboreront le logo « ECO EPI ».

Il s'agit à ce jour de l'Union des coopératives INVIVO et le distributeur national spécialisé AXE ENVIRONNEMENT ; ils incluront **une éco contribution dans le prix de vente des EPI neufs**, qui permettra d'en financer l'élimination.

La campagne d'adhésion des distributeurs, coopératives et négociants agricoles, sera lancée début 2016 : le logo marquera l'engagement des distributeurs à proposer une solution de collecte aux agriculteurs.



Lancement opérationnel en 2016

L'application de l'éco contribution sur les ventes d'EPI neuf sera mise en œuvre à partir du **1er janvier 2016**.

Les sacs de collecte d'EPIU pourront être rapportés par les exploitants agricoles, aux dates et lieux qui leurs seront indiqués par leurs distributeurs.

Les enlèvements opérés par A.D.I.VALOR débuteront en avril 2016.

Contact Presse :

Pierre de Lépinau.

p.delepinau@adivalor.fr

Tél : 04.72.68.93.80

Les partenaires de l'initiative :



Agriculteurs Distributeurs Industriels pour la **VALOR**isation des déchets de l'agro-fourriture, A.D.I.VALOR est l'éco-organisme en charge de la gestion des déchets d'agro fourriture. Son action s'appuie sur l'engagement volontaire de 250 industriels ou importateurs contributeurs, 1 000 distributeurs partenaires et 230 000 exploitants agricoles.



Axe-environnement conçoit et commercialise des solutions pour la sécurité, le confort de travail, la préservation de l'environnement et la mise en conformité des filières agricoles et des espaces verts. Les solutions proposées aux agriculteurs par Axe Environnement couvrent 6 domaines d'expertise dont les équipements de protection individuelle. Son objectif est de s'inscrire dans une démarche de progrès constante pour proposer à ses clients des solutions afin de mieux remplir les objectifs de protection de l'environnement et de l'individu.



InVivo est le premier groupe coopératif agricole français, avec 8000 collaborateurs et 5,7 milliards d'Euros de chiffre d'affaire. Il rassemble 223 coopératives adhérentes, et intervient dans 3 pôles d'activités : Agriculture, Nutrition et Santé Animales, Distribution Grand Public et Vin. InVivo a pour mission de redonner à l'agriculture et à la coopération agricole française toute leur place dans la chaîne de valeur alimentaire mondiale, dans le respect de la planète et des hommes.



COOP DE FRANCE Métiers du grain fédère l'ensemble des coopératives de collecte de grains et de distribution d'approvisionnement aux agriculteurs, ainsi que leurs unions d'achat, de stockage ou de commercialisation. Au service de leurs adhérents coopérateurs, elles garantissent un conseil de qualité, respectueux de l'environnement et de la santé des hommes pour améliorer la performance des exploitations et la qualité des produits.



La **Fédération du Négoce Agricole (FNA)** est l'organisation représentative des entreprises de négoce agricole en France (400 entreprises et 10 000 collaborateurs). Grâce au savoir-faire de leurs conseillers techniques spécialisés, ces entreprises informent et conseillent les exploitants agricoles sur leurs itinéraires culturaux (choix des semences, pratiques de fertilisation, protection des cultures...) tout en veillant à respecter les exigences environnementales et réglementaires.



La **Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA)** est le syndicat professionnel majoritaire dans la profession agricole. La FNSEA est une fédération de fédérations départementales et d'associations spécialisées par production. Elle regroupe 60 % des agriculteurs. Son organisation repose sur une triple représentation basée sur l'idée de représenter les hommes, les produits et les territoires.



Les **Chambres d'Agriculture** sont des établissements publics dirigés par des élus représentant l'ensemble des acteurs du monde agricole et rural. Elles accompagnent les agriculteurs sur l'ensemble du territoire, pour soutenir une production agricole économiquement performante et de qualité, respectueuse de l'environnement.



L'**Union des Industries de la Protection des Plantes (UIPP)** est une association professionnelle composée de 22 entreprises qui mettent sur le marché des produits phytopharmaceutiques à usage agricole et proposent des solutions d'accompagnement. L'UIPP en collaboration avec l'ensemble de la filière agricole travaille à garantir une agriculture moderne, innovante et respectueuse de la santé et des ressources naturelles, ce afin d'assurer une production durable des cultures françaises.



L'**Union Française des Semenciers (UFS)** est l'organisation professionnelle qui représente 130 entreprises semencières implantées en France et qui ont pour activités la création de variétés végétales, la production et la mise en marché de semences pour l'agriculture, les jardins et les paysages. Interlocuteur de référence pour l'industrie des semences, elle porte la voix de ses adhérents dans une interprofession forte. Au sein des filières, les semenciers participent à la construction d'une activité économique structurée, dynamique, responsable et pérenne.